

**ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR L'ÉLABORATION
D'UN PPRI DE LA VALLÉE DE L'AUTHIE
COMPTE-RENDU DU COPIL DE PHASE 2
DU 19 MAI 2021**

Références	
Référence du document : CR_21-05-19_COPIIL_Phase2_Authie_v1.odt	État du document : Provisoire
Réunion du : 19/05/2021 (Visio)	Rédacteur : J. Cau / F. Doussière
Objet : COPIL de Phase 2	Marché : DDTM80-SRSR-BPR-002

INTERLOCUTEURS		1	2	COURRIEL
Nicolas ANGIBAUD	DREAL Hauts-de-France	x	x	nicolas.angibaud@developpement-durable.gouv.fr
Corinne VASSALI	CD80	x	x	cvassalli@somme.fr
Grégoire JACQUESSON	SYMCEA	x	x	gregoire.jacquesson@symcea.fr
Bertrand BODDAERT	Chambre d'Agriculture NPdC	x	x	bertrand.boddaert@npdc.chambagri.fr
Mathieu LAFFITE	CC Pays du Coquelicot	x	x	m.lafitte@paysducoquelicot.com
Delphine LEFEBVRE	CC Campagnes de l'Artois	x	x	delphine.lefebvre@campagnesartois.fr
Xavier LETHEVE	PNR - Syndicat Mixte Baie Somme 3 Vallées	x	x	Contact@baiedesomme3vallées.fr
Christian PARSY	SCOT de l'Arrageois	x	x	contact@scota.eu
Henri DEJONGHE	Maire d'Auxi-le-Château	x	x	accueil@auxilechateau.fr
Patrick DESSAUX	Vice-Président d'Amiens Métropole	x	x	
M. DUVAL		x	x	
Valérie ZIOLKOWSKI	DDTM 62	x	x	valerie.ziolkowski@pas-de-calais.gouv.fr
Laurent LATURELLE	DDTM 62	x	x	laurent.laturelle@pas-de-calais.gouv.fr



PRÉFÈTE DE LA SOMME

Pierre-Yves GESLOT	DDTM 62	x	x	pierre-yves.geslot@pas-de-calais.gouv.fr
Flavie STAMBACH	Sous-Préfecture d'Abbeville	x	x	sp-abbeville@somme.gouv.fr
Emmanuelle CLOMES	DDTM 80	x	x	emmanuelle.clomes@somme.gouv.fr
Stéphanie DESSINGES	DDTM 80	x	x	stephanie.dessinges@somme.gouv.fr
Lila BENAMAR	DDTM 80	x	x	lila.benamar@somme.gouv.fr
Benoit SOULIER	DDTM 80	x	x	benoit.soulier@somme.gouv.fr
Maud OZENNE	DDTM 80	x	x	ddtm-resr-bpr@somme.gouv.fr
Julian BREQUE	DDTM 80	x	x	julian.breque@somme.gouv.fr
Alexandre BRUGERON	BRGM	x	x	a.brugeron@brgm.fr
Fabien DOUSSIÈRE	Prolog Ingénierie	x	x	doussiere@prolog-ingenierie.fr
Julie CAU	Prolog Ingénierie	x	x	cau@prolog-ingenierie.fr
Philippe FOURNIER-MONTGIEUX (excusé)	Sous-Préfet d'Abbeville		x	philippe.fournier-montgieux@somme.gouv.fr
Frédéric SAMPSON (excusé)	Sous-Préfet de Montreuil-sur-Mer		x	catherine.ama@pas-de-calais.gouv.fr
Anne SIRON (excusée)	Région Hauts-de-France		x	Anne.SIRON@hautsdefrance.fr
CRPF Hauts-de-France (au nom du Centre National pour la Propriété Forestière) (excusé)	CRPF Hauts-de-France		x	
Jean-François BLONDEL (excusé)	CD62		x	
Alain GEST (excusé)	Pôle Métropolitain du Grand Amiénois		x	
Hubert TAUFOUR (excusé)	Amiens Métropole		x	

(1) : Présent (2) : Destinaire

Les diaporamas de présentation ainsi que des résultats de modélisation (voir ci-après) figurent en annexe de ce compte rendu.

Sans demande de modification ou correction du CR dans un délai de 7 jours après la réception, le compte rendu est réputé approuvé par le(s) destinataire(s).

DDTM80

PROLOG INGÉNIERIE

Étude d'opportunité pour l'élaboration d'un PPRI de la vallée de l'Authie
COPIL de Phase 2

1 - OBJET ET ORDRE DU JOUR

Le présent document établit le compte-rendu du COPIL de Phase 2 de l'étude d'opportunité pour l'élaboration d'un PPRI de la vallée de l'Authie, qui s'est tenue en visioconférence le 19 mai 2021, de 10H00 à 13H00.

L'ordre du jour était le suivant :

- x rappel du contexte et des objectifs de l'étude (Prolog Ingénierie) ;
- x modélisation de l'aléa débordement (Prolog Ingénierie) ;
- x modélisation de l'aléa ruissellement (Prolog Ingénierie) ;
- x cartographies (Prolog Ingénierie) ;
- x prochaines échéances (Prolog Ingénierie) ;
- x bilan de l'étude de la remontée de nappe (BRGM).

2 - DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

Mme CLOMES (Directrice de la DDTM80) accueille les participants et M. DOUSSIÈRE (Prolog Ingénierie) rappelle le contexte et les objectifs de l'étude, et notamment ceux de la phase 2. L'objectif de la réunion est de présenter les résultats des modélisations des aléas débordement et ruissellement ainsi que les rendus cartographiques attendus en phase 3, pour recueillir les avis des membres du COPIL, avant la production des cartographies.

M. DOUSSIÈRE, Mme CAU (Prolog Ingénierie) et M. BRUGERON (DDTM80) prennent ensuite la parole pour aborder, sur la base du diaporamas joints au compte-rendu, les points définis dans l'ordre du jour.

Des questions sont posées au cours de cette présentation et sont listées dans le paragraphe suivant.

Modélisation de l'aléa débordement :

Mme LEFEBVRE (CC Campagnes de l'Artois) demande à voir les résultats du débordement sur la Quilienne, notamment à Pas-en-Artois. Mme CAU (Prolog Ingénierie) précise qu'à Pas-en-Artois, les emprises inondées sont peu étendues pour l'événement de référence retenu pour le débordement de cours d'eau. Cependant, elle rajoute que ce secteur est surtout touché par des phénomènes de ruissellement et que l'événement de juin 2016 sera retenu comme aléa de référence sur ce secteur (voir modélisation de l'aléa ruissellement).

M. DEJONGHE (Maire d'Auxi-le-Château) se demande si les zones inondées modélisées présentées en réunion correspondent à des événements historiques ou théoriques. Mme CAU (Prolog Ingénierie) répond qu'elles sont théoriques (centennales) car aucun événement historique n'a été répertorié comme centennal.

Les membres du COPIL n'émettent pas de remarque remettant en cause les résultats présentés sur la modélisation de l'aléa débordement. Ces résultats seront donc cartographiés en phase 3 et présentés en commissions géographiques, sous réserve de validation du présent CR sous 7 jours.

Concernant l'influence de la marée sur l'Authie aval, trois niveaux marins ont été testés (une « marée moyenne » avec une cote de 4,51 mNGF, une « marée forte » avec une cote de 5,79 mNGF et une « marée exceptionnelle » avec une cote de 6,65 mNGF). Les résultats, présentés en annexe en complément du diaporama, montrent une inondation, pour le cas « marée exceptionnelle » et dans une moindre mesure pour le cas « marée forte », en rive droite de l'Authie, à cheval sur les communes de Conchil-le-Temple et Colline-Beaumont. Cette zone inondée ne figure pas dans l'emprise de l'aléa de référence du PPRL du Montreuillois (inondation par submersion marine). Cependant, elle ne touche a priori aucun enjeu et aucun projet d'urbanisation n'est prévu sur ce secteur d'après les informations fournies par la CA2BM en comité technique.

M. DOUSSIÈRE (Prolog Ingénierie) indique que le cas « marée exceptionnelle » relève de la submersion marine, visible sur le profil en long de la ligne d'eau de l'Authie présenté en réunion, et qu'à contrario le cas « marée forte » montre bien un « blocage » de la mer sur l'écoulement des crues de l'Authie. Il rajoute que la probabilité « marée exceptionnelle » associée à une crue centennale de l'Authie est supérieure à un sur 100 contrairement au cas « marée forte » et crue centennale de l'Authie. Il propose donc de retenir le cas « marée forte » pour la cartographie de l'aléa de référence en phase 3.

M. DEJONGHE (Maire d'Auxi-le-Château) approuve cette proposition si la zone évoquée précédemment ne touche effectivement pas d'enjeux.

Les membres du COPIL s'accordent sur le fait de retenir le cas « marée forte » comme niveau marin pour la cartographie de l'aléa de référence. Ces résultats seront donc cartographiés en phase 3 et présentés en commissions géographiques, sous réserve de validation du présent CR sous 7 jours.

Modélisation de l'aléa ruissellement :

Les résultats de modélisation sont présentés sur 3 secteurs sensibles du bassin versant (Pas-en-Artois, Doullens et Auxi-le-Château) en annexe et en complément du diaporama.

M. LETHEVE (PNR) demande si l'assolement a été considéré dans le cadre de cette étude. M. DOUSSIÈRE (Prolog Ingénierie) répond que l'occupation des sols a été catégorisée en zones agricoles, naturelles, urbaines, etc. mais qu'aucune distinction n'a été faite à l'intérieur des zones agricoles.



PRÉFÈTE DE LA SOMME

M. DEJONGHE (Maire d'Auxi-le-Château) signale que sa commune a été fortement touchée le 17 avril 2020, notamment en rive gauche de l'Authie (rue de Lannoy, avenue du 8 mai 1945, fossé de Bernâtre, etc.), avec un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. 150 maisons ont été inondées, avec des hauteurs d'eau maximales autour de 60 à 80 cm. M. DEJONGHE évoque aussi, pour cet événement, le facteur aggravant des parcelles agricoles à culture de pommes de terre. Les zones inondées pour cet événement seraient à première vue un peu plus importantes que celles modélisées pour l'aléa ruissellement et présentées en réunion, même si ces dernières restent globalement cohérentes avec cet événement d'avril 2020. Elles seront comparées plus précisément, sur la base des cartographies, lors des commissions géographiques en juillet (voir suite de la démarche).

Mme LEFEBVRE (CC Campagnes de l'Artois) demande à voir les résultats du ruissellement sur les communes de Mondicourt et Grincourt. Les zones inondées modélisées pour l'aléa ruissellement (juin 2016 sur ce secteur car cet événement est plus que centennal) et présentées en réunion sont, à première vue, globalement cohérentes avec l'événement de juin 2016. Elle demande si ces résultats « bruts » de modélisation peuvent lui être fournis (cartographies ou SIG) pour qu'elle puisse les montrer à M. Bricout pour avis. M. DOUSSIÈRE (Prolog Ingénierie) répond que ces éléments lui seront fournis.

Mme CLOMES (DDTM80) se demande si la production de cartes dès la phase 2 ne faciliteraient pas la concertation et l'avis des membres du COPIL, si cela est possible bien sûr. Mme CAU et M. DOUSSIÈRE (Prolog Ingénierie) répondent que l'avis demandé en fin de phase 2 est plutôt d'ordre général, i.e. de savoir si les zones inondées modélisées semblent cohérentes avec le risque inondation, et que les commissions géographiques en phase 3, avec les cartes, permettront d'étudier plus précisément les aléas.

Les membres du COPIL n'émettent pas de remarque remettant en cause les résultats présentés sur la modélisation de l'aléa ruissellement. Ces résultats seront donc cartographiés en phase 3 et présentés en commissions géographiques, sous réserve de validation du présent CR sous 7 jours.

Cartographies :

Prolog Ingénierie précise qu'en ce qui concerne les aléas débordement de cours d'eau et ruissellement, les cartes qui seront produites seront des cartes à l'échelle de la commune à une résolution de l'ordre du 1/5000e ou 1/10000e (résolution compatible avec une utilisation réglementaire). En ce qui concerne l'aléa remontées de nappe, l'étude effectuée n'a pas permis de pouvoir cartographier l'aléa à un niveau de résolution aussi précis.

Les membres du COPIL n'émettent pas de remarque sur la grille d'aléa « fonctionnel » proposée. Cette dernière sera donc utilisée pour les cartographies en phase 3, sous réserve de validation du présent CR sous 7 jours.

Prochaines échéances :

M. DEJONGHE (Maire d'Auxi-le-Château) indique qu'un PLU intercommunal est en cours de réalisation sur son territoire. Il aimerait connaître les échéances pour la production des cartes définitives d'aléas et aussi la concordance à avoir entre PLU et PPRI. M. DOUSSIÈRE (Prolog Ingénierie) répond que les cartes définitives sont produites en octobre 2021 et que le PLU et le PPRI sont complémentaires (PPRI annexé au PLU). Mme OZENNE (DDTM80) précise qu'à la fin de la présente étude, seront produites dans un premier temps des cartes d'aléas, qui feront l'objet d'un Porter A Connaissance des aléas pour permettre leur prise en compte par les collectivités dans l'instruction des actes d'urbanisme et dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. L'élaboration d'un PPRI sur certaines communes va prendre plus de temps et son approbation n'aura lieu que dans quelques années.

Les membres du COPIL n'émettent pas d'objection concernant le calendrier proposé pour les prochaines réunions. Celles-ci seront donc programmées selon le calendrier indiqué ci-après, sous réserve de validation du présent CR sous 7 jours.

Bilan de l'étude de la remontée de nappe réalisée par le BRGM :

M. BRUGERON (BRGM) explique que depuis 2 à 3 ans, le BRGM s'attache à développer des méthodes pour adapter les possibilités de cartographie de l'aléa remontée de nappe à l'échelle d'un bassin versant, dans le but d'obtenir un rendu cartographique de l'aléa compatible avec une utilisation réglementaire. Néanmoins, les résultats de l'étude au niveau du bassin versant de l'Authie ne permettent pour l'instant qu'une restitution à une échelle 1/50000e voire 1/25000e localement. Seules les vallées, qui concentrent la très grande majorité des données et les données ayant le plus haut niveau de fiabilité, pourraient bénéficier d'un niveau de résolution plus précis.

Il indique également l'existence d'incertitudes à l'amont et au niveau des crêtes de bassin, en raison du manque de données et des choix effectués concernant certains paramètres de l'interpolation.

M. DOUSSIÈRE (Prolog Ingénierie) se demande si sur les zones incertaines dans les versants ou points hauts topographiques, il est possible hydrogéologiquement parlant d'avoir une nappe perchée. M. BRUGERON (BRGM) répond que cela est possible mais que le manque de données sur ces secteurs ne permet pas de conclure. Il pense cependant que ces zones résultent, le plus souvent, de l'interpolation et précise qu'un travail de fiabilisation est en cours (avec une vérification de l'origine et de la fiabilité des points utilisés sur ces secteurs problématiques et des corrections éventuelles).

Il demande aussi si les zones incertaines seront précisées dans le rapport. M. BRUGERON (BRGM) répond par l'affirmative.

Il signale aussi que lors du dernier comité technique, une personne a demandé s'il ne serait pas intéressant de croiser ces zones de sensibilité à la remontée de nappe aux zones humides afin de vérifier leur cohérence. M. BRUGERON (BRGM) répond que les mares, les zones humides, etc. de la BD TOPAGE ont été utilisés comme données d'entrée pour l'interpolation. Il faut noter que l'hypothèse d'une interaction systématique entre les zones



PRÉFÈTE DE LA SOMME

humides et la nappe sous-jacente est correcte sur le bassin de l'Authie mais ne se vérifie pas toujours dans d'autres types de contexte.

Mme OZENNE (DDTM80) aimerait savoir si le BRGM peut, et si oui sous quel délai, réaliser des études complémentaires de fiabilisation de l'aléa remontée de nappe pour qu'il puisse être exploitable dans une procédure PPRI. M. BRUGERON (BRGM) répond qu'il est difficile de donner un délai car il peut être très différent d'un secteur à l'autre selon les données disponibles et les enquêtes de terrain à réaliser. Il ajoute qu'à ce stade du travail sur le bassin, on sait déjà que certains secteurs, essentiellement dans la vallée, pourraient être cartographiés à une échelle plus fine. A contrario, les zones sur les plateaux sont beaucoup plus problématiques (avec un besoin indispensable d'acquisition de données complémentaires). Mme CLOMES (DDTM80) répond que la DDTM80 a besoin d'une réponse rapide sur ce point. Une réunion sera organisée rapidement entre le BRGM et la DDTM80 sur ce sujet.

Suite de la démarche :

Sous 2 semaines : réunion entre le BRGM et la DDTM80 sur les études complémentaires à mener sur l'aléa remontée de nappe.

Validation des résultats de phase 2 et du présent CR sous 7 jours.

Semaine du 5 au 9 juillet : commissions géographiques par groupement de communes et réunion publique pour présenter les cartes d'aléas. A ce sujet, M. DEJONGHE (Maire d'Auxi-le-Château) signale qu'une des réunions pourra être organisée sur sa commune. La DDTM80 rajoute que la tenue de ces réunions sera liée à l'évolution du contexte sanitaire.